

# Dossier de presse

## La Carsat Bretagne : les derniers chiffres et les nouveaux services en ligne



**Contacts presse:** Delphine Frezel / Ghislaine Le Roux

Mels . : [delphine.frezel@carsat-bretagne.fr](mailto:delphine.frezel@carsat-bretagne.fr) ; [ghislaine.le-roux@carsat-bretagne.fr](mailto:ghislaine.le-roux@carsat-bretagne.fr)

Tél. : 02 99 26 54 03/ 02 99 26 70 20

[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

# Communiqué de synthèse

## La Carsat Bretagne : acteur du monde socio-économique breton

La Carsat Bretagne assure trois grandes missions pour être aux côtés des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle et au moment de la retraite : préparer et payer la retraite par répartition ; prévenir les risques professionnels ; assurer la santé et la sécurité au travail ; aider les publics fragilisés et accompagner les seniors.

- **Préparer et payer la retraite par répartition**

Au 31 décembre 2014, la Bretagne comptait 660 660 retraités du régime général (274 853 hommes et 385 807 femmes) âgés en moyenne de 73 ans et 1 mois. Le Finistère dénombre le plus de retraités suivi par l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan et les Côtes-d'Armor. En 2014, les retraités bretons cessaient leur activité en moyenne à 61 ans et 10 mois.

Un retraité qui a réalisé une carrière complète au régime général perçoit en moyenne 1 040 € de retraite mensuelle (1 120 € pour les hommes et 959 € pour les femmes). A ce montant, il convient d'ajouter le montant de la retraite complémentaire. Le montant total des prestations servies par la Carsat Bretagne s'élève à 4,3 milliards d'euros. La progression constante de ce montant depuis 5 ans s'explique par l'évolution du nombre de retraite et leur revalorisation.

Aujourd'hui, grâce au déploiement de nouveaux services en ligne sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), le futur retraité et le retraité accèdent facilement à l'information et peuvent réaliser de nombreuses démarches depuis leur espace personnel.

- **Prévenir les risques professionnels, assurer la santé et la sécurité au travail**

Pour 2014, on comptabilise 32 968 accidents du travail et 3627 maladies professionnelles. Leur coût direct est de près de 290 millions d'euros pour les 110 000 entreprises du régime général. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sur la région ont toujours un poids extrêmement lourd et représentent 86 % du nombre total de maladies professionnelles.

La Bretagne, qui compte près de 840 000 salariés a vu son indice de fréquence poursuivre sa décroissance (soit 40 accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés). Ce chiffre est toutefois plus important que l'indice national qui est de 34/1000.

- **Aider les publics fragilisés et accompagner les seniors**

La politique d'action sociale de l'Assurance retraite du régime général vise à préserver l'autonomie des personnes retraitées et contribue au « bien vieillir ». En 2014, plus de 20 millions d'euros ont été dépensés en faveur des personnes âgées. Plus de 13 000 retraités en situation de fragilité ont bénéficié d'une aide personnalisée et 628 d'une aide à l'habitat.

Notre organisme met également en place des actions collectives de prévention : 1 834 retraités ont participé aux forums de prévention du « Bien Vieillir » et 1 804 aux ateliers du programme « Bretagne équilibre ».

Le service social offre un accompagnement social aux personnes en situation de fragilité et aux assurés malades. 25 381 assurés fragilisés ont bénéficié d'un suivi par le service social.

# Les retraités bretons du régime général

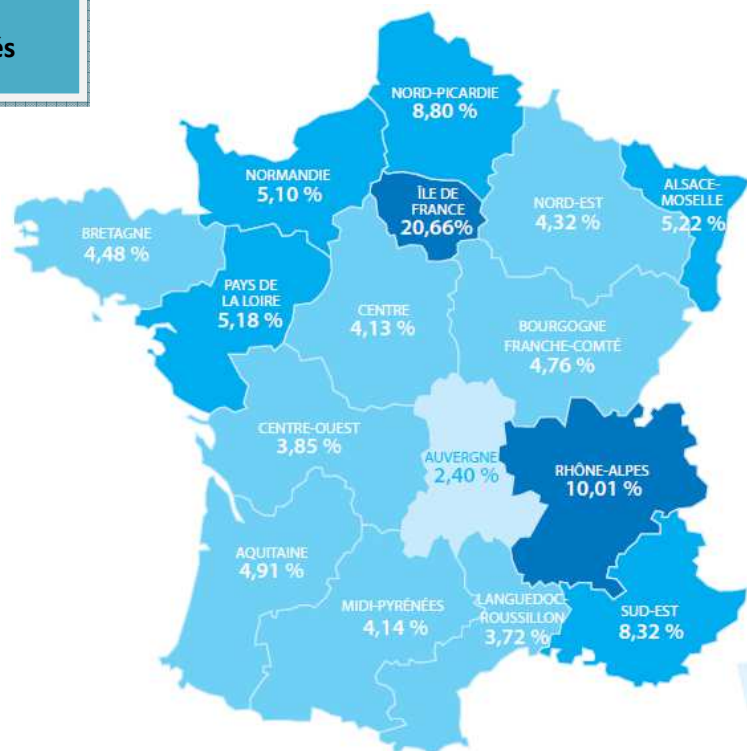
## Les retraités bretons du régime général

**France**  
13 488 797 retraités

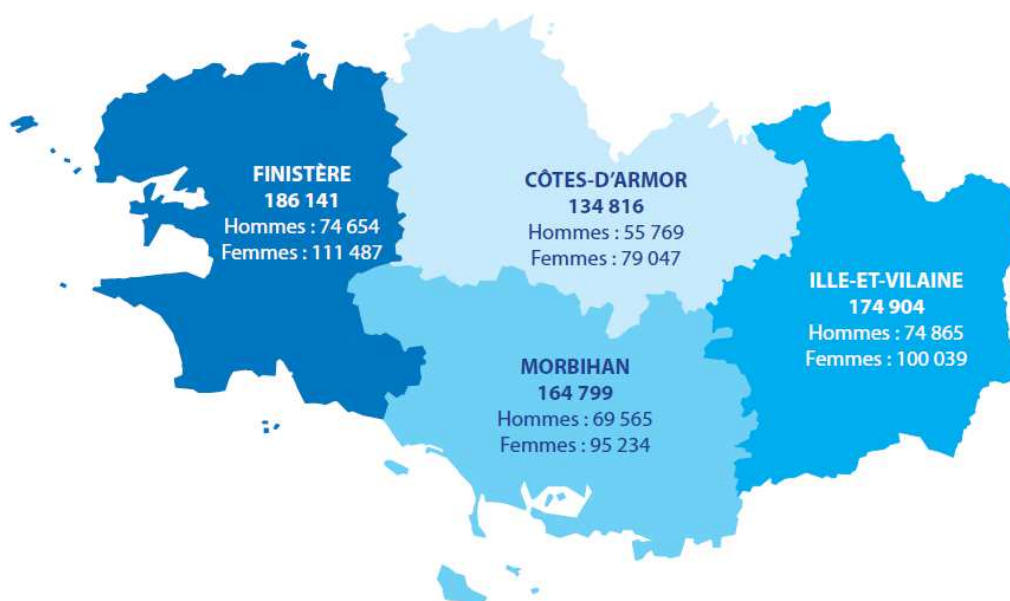
**Bretagne**  
660 660 retraités

Au 31 décembre 2014, la Bretagne compte 660 660 retraités du régime général (274 853 hommes et 385 807 femmes). Le nombre de retraités du régime général a été multiplié par 2,86. (page 7 de l'abrége statistique joint).

La France dénombre 13 488 797 retraités dont les pensions sont gérées en métropole. La Carsat Bretagne gère 4,48% des pensions des retraités du régime général et se situe ainsi au 10<sup>ème</sup> rang. (page 15 de l'abrége statistique joint)



## Répartition des retraités par département



Parmi les retraités bretons, la Carsat Bretagne verse une pension à 603 932 retraités (581 898 résidant en Bretagne et 22 034 hors région Bretagne). L'effectif des retraités gérés par la Carsat Bretagne a ainsi augmenté de 2,4%. (page 15 de l'abrége statistique joint)

## Les nouveaux droits personnels et de réversion attribués en 2014

| Années | Droits directs              |                              |        | Droits dérivés              |                              |       | Ensemble des droits |
|--------|-----------------------------|------------------------------|--------|-----------------------------|------------------------------|-------|---------------------|
|        | 1 <sup>ers</sup> droits (*) | 2 <sup>èmes</sup> droits (*) | Total  | 1 <sup>ers</sup> droits (*) | 2 <sup>èmes</sup> droits (*) | Total |                     |
| 2009   | 30 776                      | 1 825                        | 32 601 | 2 479                       | 4 250                        | 6 729 | 39 330              |
| 2010   | 33 584                      | 1 781                        | 35 365 | 2 659                       | 4 584                        | 7 243 | 42 608              |
| 2011   | 23 954                      | 1 442                        | 25 396 | 2 316                       | 4 590                        | 6 906 | 32 302              |
| 2012   | 27 016                      | 1 369                        | 28 385 | 2 257                       | 4 493                        | 6 750 | 35 135              |
| 2013   | 31 878                      | 1 806                        | 33 684 | 2 220                       | 4 689                        | 6 909 | 40 593              |
| 2014   | 30 043                      | 1 487                        | 31 530 | 2 134                       | 4 587                        | 6 721 | <b>38 251</b>       |

(\*) Un 1<sup>er</sup> droit concerne un assuré entrant la première fois au régime général par le biais d'une attribution de droit direct ou de droit dérivé. On attribue un 2<sup>ème</sup> droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du Régime général (1<sup>er</sup> droit).

Les droits directs attribués en 2014 ont **diminué de 6,40 %** et les droits dérivés de **2,73 %**.

Au 30 octobre 2015, le volume des nouveaux droits a atteint 27 733 (26 501 1<sup>ers</sup> droits et 1 232 2<sup>èmes</sup> droits).

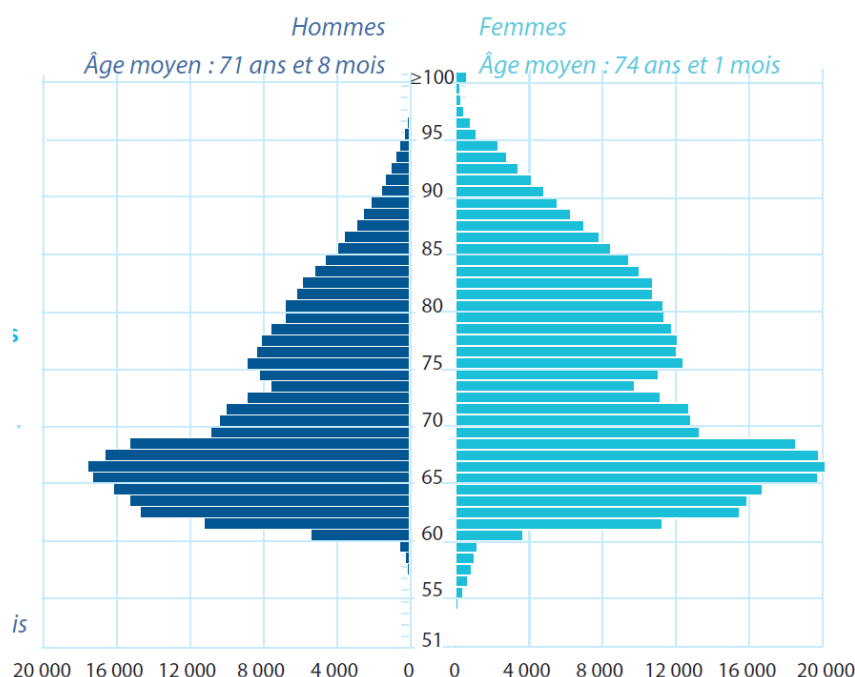
## L'âge des retraités bretons



En 2014, l'âge moyen au point de départ de la pension se situe à 61 ans et 10 mois soit deux mois de plus par rapport à 2013. Au niveau national, l'âge moyen est de 62 ans et 3 mois (page 19 de l'abrégé statistique joint)

Au 31 décembre 2014, l'âge moyen des retraités bretons est de 73 ans et 1 mois. La Bretagne compte 698 retraités âgés de 100 ans et plus. La retraitée la plus âgée a 110 ans. (page 8 de l'abrégé statistique joint)

### L'âge des retraités en Bretagne (pyramide des âges au 31 décembre 2014)



## Les prestations servies

2 782 nouveaux retraités bénéficient de la surcote en 2014. Le montant mensuel moyen s'établit à 57,4 € pour une durée moyenne de surcote de 7,37 trimestres. (page 22 de l'abrégé statistique joint)

En 2014, la Carsat Bretagne a servi un montant total de prestation près de 4,3 milliards d'euros. (page 17 de l'abrégé statistique joint)

| Prestations servies (en millions d'euros) <sup>(1)</sup> | 2009     | 2010     | 2011     | 2012     | 2013     | 2014            | 2014/13 | 2014/09 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|-----------------|---------|---------|
|  | 3 375,47 | 3 566,53 | 3 785,23 | 3 971,41 | 4 182,32 | <b>4 328,77</b> | 3,50 %  | 28,24 % |
| Effectif moyen en paiement                               | 524 915  | 542 556  | 557 819  | 568 341  | 581 344  | <b>596 925</b>  | 2,68 %  | 13,72 % |
| Revalorisation des pensions <sup>(2)</sup>               | 100,00   | 100,93   | 102,74   | 104,90   | 106,47   | <b>106,82</b>   | 0,33 %  | 6,82 %  |

<sup>(1)</sup> Échéances de l'exercice (droits constatés)

<sup>(2)</sup> Évolution en moyenne annuelle

## Le montant de la retraite

**France**  
1 099 € par mois

**Bretagne**  
1 040 € par mois

En 2014, un retraité qui a réalisé une carrière complète au régime général perçoit en moyenne **1 040 €** de retraite mensuelle (1 120 € pour les hommes et 959 € pour les femmes). Au niveau national ce montant est de 1 099€. A ce montant, il convient d'ajouter le montant de la retraite complémentaire. (page 14 de l'abrégé statistique joint)

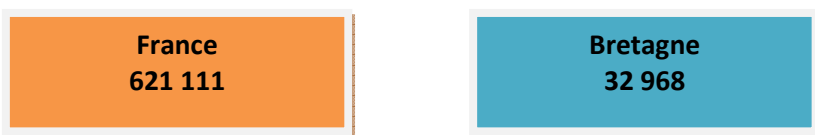
|  | Hommes   |                  | Femmes   |                | Ensemble |                  |
|--|----------|------------------|----------|----------------|----------|------------------|
|  | Effectif | Mt moyen         | Effectif | Mt moyen       | Effectif | Mt moyen         |
| <b>Droits directs</b>                  | 272 473  | 715,66€          | 363 501  | 584 76 €       | 635 974  | 640,84€          |
| <b>dont carrières complètes au RG*</b> | 111 364  | <b>1 119,50€</b> | 109 459  | <b>958,61€</b> | 220 823  | <b>1 039,75€</b> |
| <b>Droits dérivés**</b>                | 2 380    | 166,58€          | 22 306   | 291 27€        | 24 686   | 279 25€          |

# Prévenir les risques professionnels

La direction des risques professionnels est au cœur de la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. La santé au travail et les risques professionnels sont deux préoccupations essentielles dans le monde du travail d'aujourd'hui. Les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) ont un coût humain et financier. Leur prévention est un investissement nécessaire, bénéficiant aux salariés et à l'entreprise. Au-delà des conséquences humaines et sociales ces AT/MP se traduisent pour la Sécurité sociale et pour les entreprises par des journées perdues et par d'éventuelles attributions de rentes et indemnités en capital.

## Quelques données de comparaison avec les chiffres nationaux

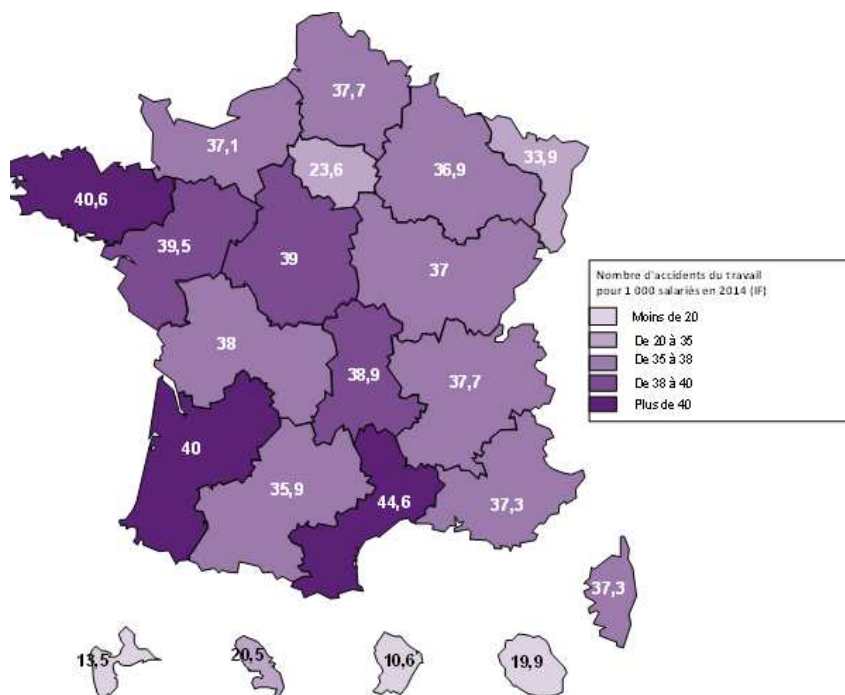
### Nombre d'accidents du travail



### Des variabilités régionales

La fréquence des accidents du travail est liée à la **nature de l'activité économique et à la taille des entreprises**. Ainsi, les disparités régionales en termes de fréquence des accidents sont fortement corrélées à la diversité du tissu économique.

## Indice de fréquence des accidents du travail 2014 par région



La moyenne nationale est de 34 arrêts pour 1000 salariés

Tous secteurs d'activité confondus, les principales causes d'accidents du travail sont :

- **la manutention manuelle**, qui est à l'origine de presque **la moitié des AT** ;
- **les chutes de plain-pied et de hauteur** qui représentent **26 % des AT**.

## Les maladies professionnelles

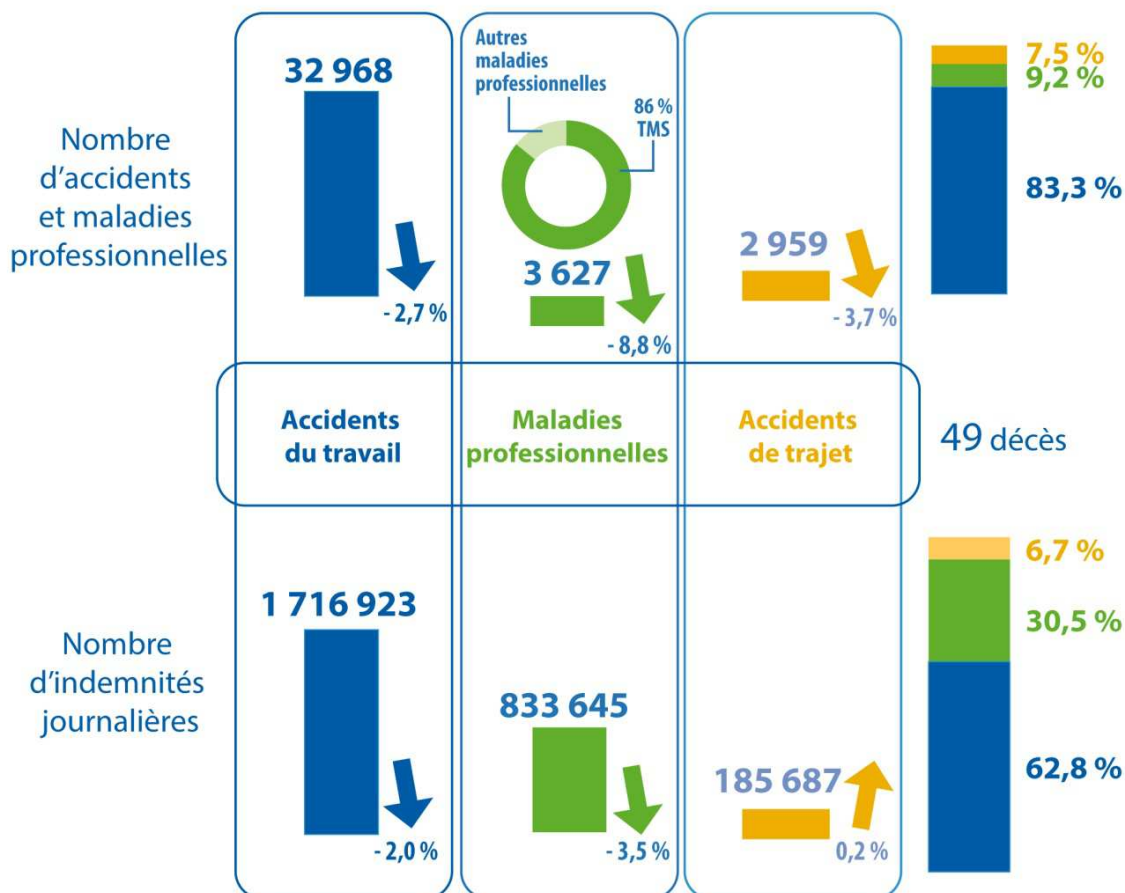
France  
51 631

Bretagne  
3 627

87 % des maladies professionnelles sont des TMS

## Récapitulatif des chiffres bretons

### Bretagne 2014



Indice de fréquence : **40,5 ‰**

Coût global : **288 331 030 €**

Salariés : **837 321**

Sections d'établissements : **110 487**

\*

## Notre politique de prévention des risques professionnels

2014 a été la première année d'une nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) conclue entre l'Etat et la Cnamts. 2015 a vu le démarrage de nombreuses actions. Sur la base des orientations adoptées par la **commission des accidents du travail et des maladies professionnelles** (CAT/MP) et les comités techniques nationaux (CTN) et d'analyses de sinistralité, trois programmes prioritaires de prévention ont été retenus avec pour objectif, à horizon 2017, de :

- faire baisser la sinistralité des TMS
- réduire le risque de chute dans le BTP
- supprimer ou réduire les expositions sur des agents cancérogènes

## Prévenir les TMS, une priorité nationale

Les Troubles Musculo-Squelettiques représentent 86% des maladies professionnelles et sont directement liés aux conditions de travail. Véritable handicap pour les salariés, c'est également un véritable fléau pour les entreprises. Les TMS contribuent fortement à l'évolution globale du nombre de maladies professionnelles. Les secteurs principalement concernés sont **l'industrie agro-alimentaire, l'industrie automobile et la métallurgie, le BTP, la grande distribution ainsi que l'aide et soins à la personne.**

En Bretagne, leur indemnisation a engendré la perte de 600 000 journées de travail (avec en moyenne, 223 jours pour une maladie professionnelle) et un milliard d'euros de frais. Face à ce risque, un programme national « TMS pros » est engagé durant quatre ans, pour inciter les entreprises concernées à développer des démarches de prévention des TMS et ainsi faire baisser le taux de sinistres des entreprises ciblées. 8000 établissements en France ont été sélectionnés pour leur sinistralité élevée en TMS, dont 725 en Bretagne.

## Travailler en amont du risque avec les donneurs d'ordre pour réduire le risque de chutes de hauteur dans le BTP

Ce programme de prévention des chutes dans la construction doit inciter l'ensemble des acteurs de la construction - maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, coordonnateurs de sécurité et de protection de la santé et entreprises - à prendre en compte et développer la prévention des risques de chute dans les projets de construction.

Le premier volet de ce programme consiste à **faire évoluer les pratiques des donneurs d'ordre**, en développant des prescriptions spécifiques pour la prévention des chutes **dans les appels d'offres et les marchés de travaux**. Le second volet concerne **environ 5000 entreprises (de 20 à 49 salariés)** qui ont des activités à sinistralité élevée. Les préventeurs des caisses régionales rencontrent leurs responsables au siège et sur leurs chantiers pour établir un état des lieux initial, formalisé par deux grilles d'évaluation communes et nationales. Suite à l'analyse de ces grilles d'évaluation, **600 diagnostics ont déjà été réalisés par les services prévention et l'OPPBT** (organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics). En effet, une **convention de partenariat avec l'OPPBT** a été signée pour agir de concert auprès de ces entreprises sur les chutes de hauteur, avec ces outils communs. Pendant la durée du programme, les caisses régionales et les agences OPPBT organisent leurs actions dans le cadre d'une déclinaison locale de la convention.

## Accompagner les entreprises dans 4 secteurs d'activité pour réduire le risque d'exposition aux agents cancérigènes

Ce programme qui mobilise l'ensemble des caisses régionales et l'INRS a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la maîtrise du risque d'exposition de leurs salariés aux agents suivants : le styrène dans les secteurs d'activité de la plasturgie et du nautisme, les émissions de moteur diesel dans les centres de contrôle technique, les fumées de soudage en chaudronnerie et le perchloroéthylène dans les pressings. En 2014, un travail d'affinage des cibles d'action et de diagnostic a été réalisé sur le terrain.

En région, ces priorités sont complétées par des **plans d'actions régionaux**, en direction de secteurs d'activités particuliers (aide à domicile, viande de boucherie, réparation automobile, transports routiers de marchandises, métiers de la mer) et de populations cibles (jeunes et nouveaux, étudiants, seniors).



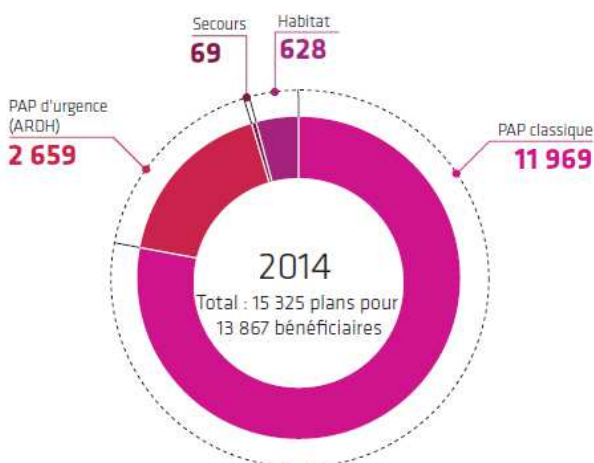
# Aider les publics fragilisés et accompagner les seniors

La politique d'action sociale de l'Assurance retraite du régime général vise à préserver l'autonomie des personnes retraitées et contribue au « bien vieillir ». En 2014, plus de 20 millions d'euros ont été dépensés en faveur des personnes âgées. Parallèlement, les prestations du service social doivent répondre aux objectifs de l'Assurance maladie en matière d'accès aux soins et d'accompagnement pour les personnes fragiles.

## Les prestations d'aides individuelles

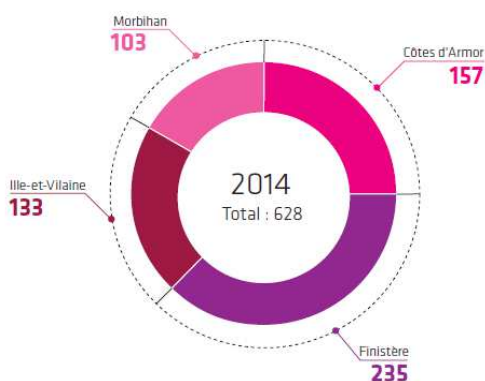
C'est un dispositif de conseil, d'aide financière et matérielle qui donne aux retraités, autonomes mais fragilisés, les moyens de continuer à vivre chez eux dans les meilleures conditions possibles.

### → Nombre de plan d'accompagnement personnalisé



Parmi ces bénéficiaires, 2 659 ont bénéficié d'un PAP d'urgence (Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation).

### → Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'habitat

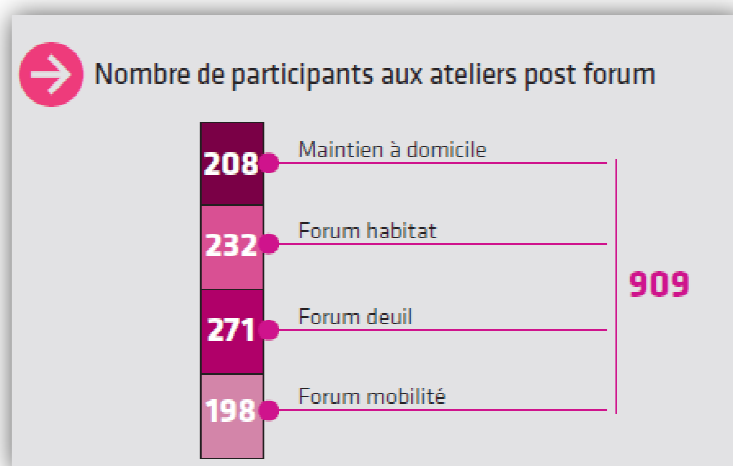
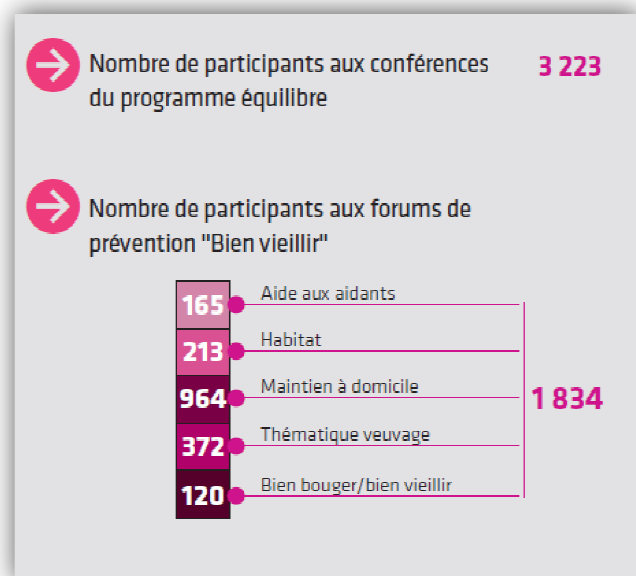


Les retraités sous certaines conditions peuvent bénéficier **d'aides à l'habitat**. Cela consiste, pour la majorité à réaliser des travaux d'adaptation du logement, pour faire face à un problème de santé, ou pour répondre à une logique préventive.

Les bénéficiaires des aides individuelles sont pour 83% des femmes et 84% des bénéficiaires sont âgés de 75 ans et plus (âge moyen : 83 ans).

## Les actions du "Bien Vieillir"

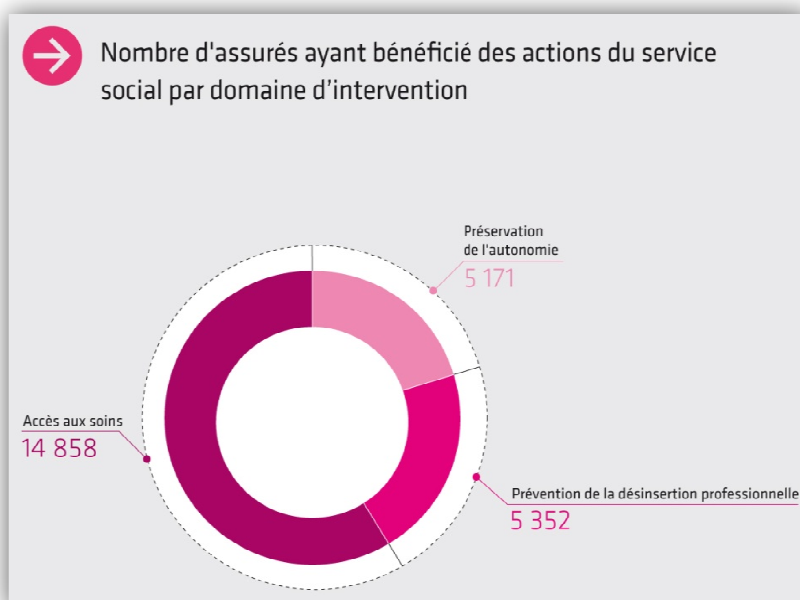
Dans l'objectif de sensibiliser les retraités aux comportements de vie bénéfique au "Bien Vieillir", l'action sociale de la Carsat Bretagne met en place des actions collectives de prévention en partenariat avec les acteurs locaux et nationaux. Les actions se déroulent notamment sous la forme d'ateliers et de forums.



## Aider les assurés fragilisés

Le service social contribue à la gestion du risque de l'assurance maladie. Il offre un accompagnement social aux personnes en situation de fragilité et aux assurés malades. En 2014, 25 381 assurés fragilisés ont bénéficié d'un suivi par le service social sur trois domaines particuliers :

- l'accès aux soins
- la préservation de l'autonomie
- la prévention de la désinsertion professionnelle.



# Les nouveaux services en ligne

Outil incontournable de relation avec les assurés, Internet occupe une place grandissante dans l'évolution de l'offre de service publique. Que ce soit en matière de retraite, d'action sociale ou de risques professionnels les assurés sont de plus en plus autonomes pour réaliser leurs démarches en ligne.

## **www.lassuranceretraite.fr : Pour ma retraite, je clique, c'est plus pratique !**

Depuis son lancement, le site Internet de l'Assurance retraite ne cesse d'enrichir ses services en ligne personnalisés. Grâce à la création de son espace personnel, le futur retraité peut obtenir des informations fiables sur son relevé de carrière, sur l'âge et le montant de sa retraite.

Le retraité, quant à lui, peut très simplement télécharger une attestation de paiement et consulter les derniers montants et le calendrier de ceux à venir.

En 2015, des nouveaux services ont été déployés :

- Les retraités peuvent télécharger une attestation de paiement et ainsi vérifier le montant déclaré à l'administration fiscale
- Le suivi de dossier a été rénové. Il offre une meilleure visibilité sur le traitement du dossier et la durée de chaque étape.
- Les assurés peuvent modifier leur adresse postale directement en ligne.
- Dès 45 ans, les assurés peuvent réaliser une évaluation de leur future retraite, tous régimes confondus. Une estimation, basée sur la carrière réelle, présente cinq parcours et les impacts financiers sur la retraite à venir.



En 2016, l'échange des documents dématérialisés facilitera l'envoi de pièces justificatives.

## **www.reponses-bienvieillir.fr : un site pour bien vieillir !**

Fin 2014, les régimes de retraite et l'Inpes ont lancé ce site Internet pour apporter au grand public des conseils pratiques pour bien vieillir. Il met en scène les comportements à adopter pour un vieillissement en bonne santé. L'internaute pourra y suivre Margot et Paul dans une web série. Cette dernière compte 15 épisodes de quatre minutes déclinant l'ensemble des thématiques du bien vieillir (alimentation, activité physique, activité cérébrale, vie affective, santé, utilité sociale, rythmes et sommeil, estime de soi) via une web série de 15 épisodes. Ce programme propose de nombreuses réponses et idées aux personnes de 55 ans et plus ainsi que des conseils pour penser à soi ou encore partager avec les autres. Pour aller plus loin, l'internaute y trouvera également les brochures « Vieillir... et alors ? » et « Bien vivre son âge ».



## **www.tmspro.fr : pour lutter contre les troubles musculo squelettiques**

Le site internet « TMS pros » incite les entreprises à s'engager dans une démarche de type conduite de projet : engagement de la direction, cartographie des situations de travail exposées aux risques de TMS, analyse des situations pour mettre en place des actions de prévention. C'est une démarche en quatre étapes, qui permet de prévenir durablement l'apparition de ces maladies professionnelles. Aujourd'hui, à l'échelle nationale, environ 6000 établissements se sont engagés dans la démarche TMS Pros. On retrouve les principaux groupes agroalimentaires français mais aussi des PME des filières viandes, poisson, lait, céréales, fruits et légumes.

Ainsi, en Bretagne, plus de **500** entreprises ont d'ores et déjà adhéré à TMSpros, marquant leur volonté de travailler à l'amélioration de leurs conditions de travail.

